



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit
de Fr 3'980'000.— pour la seconde étape
de réfection et de réaménagement
du bâtiment Progrès 38-40 à l'intention de l'ESTER

(du 3 novembre 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

INTRODUCTION

1. PREAMBULE

Le présent rapport constitue la dernière étape des décisions prises dès octobre 1994 par les autorités législatives des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds relatives au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM). En effet, le crédit demandé devrait permettre, d'une part, de terminer la rénovation de l'immeuble Progrès 38-40 et d'autre part, à l'Ecole du secteur tertiaire (ESTER) et à l'Ecole technique (ET) de centraliser respectivement leurs forces.

Cette organisation, qui groupe les différentes voies de la formation professionnelle sanctionnées par la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, est unique dans le canton.

Le programme énoncé a doté les Montagnes neuchâteloises d'un outil remarquable pour la formation professionnelle.

2. CONTEXTE

2.1 RAPPEL HISTORIQUE

En octobre 1994, les Autorités législatives du Locle et de La Chaux-de-Fonds (le 31 octobre, PV CG 1992 – 1996, pp. 1992-2069) ont accepté le rapport instituant le CIFOM. Cette décision a été confirmée massivement par le corps électoral de notre Ville le 5 février 1995 à l'issue d'une campagne référendaire.

Nous rappelons que le CIFOM, organisé dans un cadre régional et non plus communal, repose sur une répartition des filières de formation par domaine (arts appliqués, technique et tertiaire ainsi que formation continue) sur les sites du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

La mise en place du CIFOM a débuté à la rentrée scolaire 1995-1996. Avant d'aborder l'objet du présent rapport, il nous paraît opportun de rappeler le chemin parcouru.

2.2. MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE DU CIFOM

La structure organisationnelle élaborée en septembre 1995 consistant à laisser aux différentes unités pédagogiques une large autonomie et à centraliser les services généraux (finances et ressources humaines) est complètement opérationnelle et fonctionne à la satisfaction des directions et de la Commission.

La filière artistique CIFOM-EA Ecole d'art, mise en place en 1996, comprend les secteurs suivants :

- communication visuelle (graphisme, design de l'information, imprimerie et polygraphie)
- décoration (décorateur et décorateur d'intérieur)
- mode (créateur de vêtements, créateur de vêtement N'mod)
- bijouterie (bijoutier)
- gravure (graveur)

Pour la formation à plein temps, la première année est constituée d'un tronc commun à toutes les professions. Au terme de cette année, un choix s'opère entre ces différents secteurs et entre le CFC (certificat fédéral de capacité) et la maturité professionnelle artistique. L'Ecole d'art abrite aussi la Haute Ecole d'arts appliqués (HEAA), qui fait partie de la Haute Ecole Neuchâteloise (HEN).

Le nouveau bâtiment de l'Ecole technique CIFOM-ET a été terminé au Locle en juin 1997 et le déménagement a eu lieu durant l'été 1997 pour permettre une rentrée scolaire normale. Cet immeuble réunit les formations dans les professions de la mécanique, de l'horlogerie, de

l'électronique et de l'informatique. Les métiers de l'automobile (mécanique et carrosserie) se trouvent actuellement aussi bien à la rue du Progrès 38-40 (mécanique automobile) qu'à celle du Collège 6 (carrosserie et peinture en voitures) et cela jusqu'en juin 2004. La nouvelle rentrée scolaire se fera pour les professions de l'automobile dans le bâtiment actuellement en construction au Locle (rénovation de l'ancien immeuble de l'Ecole technique).

Les apprenants de l'électroplastie (l'électroplaste est le spécialiste des traitements de surfaces appliqués à des objets métalliques ou d'autres matières par voie électrolytique ou chimique) suivent actuellement des cours à la rue Jardinière 68 à La Chaux-de-Fonds.

La filière tertiaire CIFOM-ESTER a été installée dans les locaux de la rue du Progrès 38-40 dès l'année 1999. Elle comprend les formations alternées suivantes :

- assistant(e) en pharmacie
- employé(e) de commerce
- vendeur(se)
- gestionnaire de vente

ainsi que les formations en école à plein temps :

- diplôme de commerce
- diplôme de culture générale (option socio-éducative et paramédicale)

et les classes de préapprentissage et de Jeunes en transition (JET).

L'ensemble de ces classes est localisé à quelques exceptions près à la rue du Progrès 38-40. En effet, les augmentations d'effectifs nous ont contraints à avoir recours à des salles de classes dans d'autres bâtiments scolaires.

Chaque école offre la possibilité d'obtenir une maturité professionnelle (orientation artistique, technique, commercial et santé-social). La maturité professionnelle permet l'entrée aux Hautes Ecoles Spécialisées (HES).

Actuellement, l'ensemble des cours préparant aux diplômes, certificats de capacité, maturités professionnelles et au Préapprentissage dispensés au CIFOM regroupait 2'315 apprenants (apprentis, élèves et étudiants) au 1^{er} septembre 2003. Le nombre total ne cesse d'augmenter (2001 : 2'228 élèves; 2002 : 2'245 élèves).

En résumé, les importantes étapes parcourues suivantes ont conduit à l'institution qui est actuellement en fonction :

- 1994 : décision de création du CIFOM
- 1995 : ratification de la décision des Autorités par l'électorat chaux-de-fonnier, lors de la votation du 5 février ; pour la rentrée d'août, désignation d'un directeur général
- 1996 : mise en place de l'Ecole d'art dans sa forme actuelle
- 1997 : aménagement de l'Ecole technique dans de nouveaux locaux au Locle
- 1999 : mise en place de l'ESTER dans le bâtiment de Progrès 38-40 (regroupement énoncé ci-dessus)

Les deux dernières étapes du programme se dérouleront comme suit :

- 2004: emménagement du secteur automobile au Locle, regroupement avec la filière technique
- 2004-2005 : fin des travaux (phase 2 du projet d'aménagement de l'ESTER) à la rue du Progrès 38-40 permettant à cette école de concentrer dans un seul immeuble l'ensemble de ses secteurs de formation.

3. FONCTIONNEMENT ACTUEL

3.1. NIVEAU GENERAL CIFOM

La mise en place de structures pédagogiques, administratives et de direction propres à chaque filière auxquelles il s'agit d'ajouter une direction générale responsable des fonctions "finances et personnel" pour l'ensemble des filières. La direction générale est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de formation propre au CIFOM. Le dispositif décrit ci-dessus a été prévu dans le rapport du 29 septembre 1994 (PV CG 1992 - 1996, pp 1992-2069). Dès lors, les étapes de mise en place se sont succédées pour aboutir à la situation actuelle. Le fonctionnement tel qu'il se présente aujourd'hui est issu de la structure définie initialement.

Chaque unité pédagogique, appelée à l'origine filière, a une direction composée de 2 postes pour l'ET et l'ESTER (les entités les plus grandes regroupant un millier d'élèves chacune) de 1 poste pour l'EA, et de 1 poste pour la Formation continue (FC).

La nouvelle organisation et son fonctionnement ont été certifié ISO 9001-2000 et EDUQUA pour la Formation continue. La certification démontre aussi la quantité et la qualité du travail qui a été réalisé durant ces dernières années.

Pour accomplir sa mission, l'ensemble du CIFOM dispose de 4 types de fonctions :

- fonction de direction et d'encadrement
- fonction d'enseignement
- fonction d'administration
- fonction d'intendance

Ces fonctions représentaient, au 31 décembre 2002, un total de 251 postes, dont 206 postes d'enseignants.

3.1.1. NIVEAU SPÉCIFIQUE ESTER

Conformément à la planification prévue dans le rapport du Conseil communal au Conseil général du 5 novembre 1997 (PV 1996 – 2000, pp. 1704-1749), l'Ecole de commerce et de degré diplôme des Montagnes neuchâteloises – ECDMN s'est installée à la rentrée d'août 1999 dans le bâtiment rénové de Progrès 38-40. On regroupait ainsi sur un seul site l'ensemble des activités pédagogiques et administratives de l'école. Le nom de l'école a été modifié. En effet, l'ECDMN est devenue l'ESTER : Ecole du secteur tertiaire, comprenant les secteurs commercial, paramédical et social.

Les structures pédagogiques, administratives et de direction mises en place sont actuellement les suivantes.

3.1.1.1. STRUCTURE PÉDAGOGIQUE

L'ESTER est organisée en cinq unités pédagogiques :

- Préapprentissage (anciennement Préformation)
- Diplôme
- CFC – certificat fédéral de capacité
- Maturités professionnelles (regroupées administrativement dans le Lycée d'enseignement professionnel – LEP). Une nouvelle orientation santé-social a été ouverte à la rentrée d'août 2002.
- Formation continue : mis à part la classe de secrétariat, l'ensemble des activités de formation continue ont été transférées à l'unité de "Formation continue" mise en place au CIFOM, conformément à ce que prévoyait le rapport de 1997.

L'organigramme de la structure pédagogique se trouve en annexe au présent rapport (annexe 1)

3.1.1.2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET DE DIRECTION

La structure fonctionnelle de l'ESTER comprend les éléments suivants :

- **Fonction direction** : 2,25 postes, directeur (1) ; sous-directrice (0,75) ; doyen (0,5).
- **Fonction administration** : 3,9 postes de secrétariat.
- **Fonction intendance** : 1 poste de préparateur. Le personnel de conciergerie est mis à disposition par la Ville, mais facturé au CIFOM.
- **Fonction d'encadrement pédagogique** : service conseil aux apprentis, psychologue (0,7) ; médiathécaire, (1) et assistante en information documentaire (0,5) ; cercles de recherche et de développement pédagogique au nombre de 9 qui regroupent les enseignants par domaine d'études.
- **Fonction enseignement** : organisée en 5 unités pédagogiques.

Le conseil de direction de l'ESTER (CODES) s'appuie sur les organes de participation suivants :

- Conférence des maîtres, qui se réunit 2 à 4 fois par année
- Le bureau de la Conférence des maîtres (BEST), qui est élu par la Conférence plénière. Il se compose de 10 à 12 membres représentatifs des domaines de branches et des unités pédagogiques. Le bureau est un organe de liaison entre la Conférence des maîtres et la direction. Il favorise le dialogue et la transmission des informations. Il constitue un organe de proposition pour le corps enseignant et de consultation pour la direction.

L'organigramme de la structure fonctionnelle se trouve en annexe à la fin du rapport (annexe 2).

4. CONSTRUCTION / RENOVATION

4.1. PARTICULARITES ARCHITECTURALES

Concernant les travaux qui ont permis l'implantation de l'ESTER à Progrès 38-40, une des difficultés importantes qui a été résolue dans la première étape de rénovation achevée en 1999 était de réaliser, d'un point de vue architectural, la mutation d'une école "technique" en une école "tertiaire". Le dimensionnement et les proportions des espaces transformés, le choix des matériaux, la mise en lumière ainsi que les couleurs ont donné une nouvelle personnalité au bâtiment et les utilisateurs, de manière unanime, reconnaissent et apprécient ses nouvelles qualités.

L'intervention, résolument contemporaine, n'a toutefois pas occulté les structures d'origine. La superposition des époques reste lisible ; elle contribue à donner à l'ensemble une identité particulière et intéressante.

Depuis la fin des travaux de la première étape, l'école a parfaitement fonctionné dans ses nouvelles structures et tous les choix architecturaux se sont révélés très bien adaptés à l'enseignement qui y est pratiqué. La qualité esthétique de l'ensemble a même entraîné un certain respect de la part des élèves et, grâce à cela, peu de dégradations ont été enregistrées.

C'est dans le même esprit et avec le même concept architectural que cette deuxième étape sera exécutée. Toutes les nouvelles salles d'enseignement ainsi que les espaces de circulation et de services seront réalisés de manière totalement identique à l'étape 1.

4.2. ETAPE 2, DESCRIPTIF GENERAL

La réalisation de l'étape 2, qui fait l'objet de la présente demande de crédit, marquera la fin des transformations et de la rénovation du bâtiment Progrès 38-40. Le dossier, que la Confédération a d'ailleurs considéré comme faisant un tout, indépendamment des étapes de réalisation, sera alors abouti et le programme Ester sera complet.

La modification la plus importante est la nouvelle conception de l'aula qui, par son emplacement, ses dimensions et ses dépendances, devient un instrument de grande qualité correspondant parfaitement aux souhaits confirmés de l'école et de la Ville. Le besoin d'un espace de grande capacité s'est en effet avéré indispensable et la localisation initialement prévue au rez de l'aile Ouest n'offrait pas une surface suffisante. Le projet s'est donc développé en lieu et place de l'actuel atelier de mécanique construit coté Nord, entre l'aile Ouest et l'aile centrale. Cet emplacement offre de nombreux avantages, tels un accès indépendant possible depuis le Nord dans des conditions de sécurité optimales ou tels la proximité des installations sanitaires existantes, de l'entrée principale et de la cafétéria. La structure sera en bois et l'espace, semi enterré, bénéficiera d'un éclairage naturel de qualité. La coupe et les plans annexés à ce rapport démontrent les qualités spatiales de cette aula dont les proportions (longueur, largeur, hauteur) permettront d'accueillir, outre les indispensables réunions d'élèves, de nombreuses manifestations, spectacles, représentations, conférences, etc. La création d'une nouvelle aula d'environ 300 places constituera, sous cette forme, un équipement supplémentaire pour la ville qui sera apprécié et certainement très utilisé par nombre de sociétés locales.

Par ailleurs, un préau extérieur sera également construit sous la forme d'un passage couvert le long de la façade Sud ; il permettra aux élèves de pouvoir se tenir dehors, à l'abri des intempéries, lors des pauses ainsi qu'aux heures de sortie et de rentrée. Une telle installation fait

actuellement défaut ; elle constituera aussi un lieu d'accueil et de convivialité nécessaire en fonction de la dimension de l'école où les lieux de rencontre sont relativement peu nombreux par rapport au grand nombre d'élèves.

4.3. PROGRAMME DE RÉAFFECTATION DES LOCAUX

Le rapport du Conseil communal au Conseil général du 5 novembre 1997 (PV CG 1996 – 2000, pp. 1704–1749) prévoyait que les classes du secteur de la mécanique automobile devraient, dans un délai de cinq ans, libérer les locaux qu'elles occupent à Progrès 38-40 afin de permettre aux besoins qui n'avaient pu être satisfaits dans la première phase et également de répondre aux possibilités d'extension future.

Le rapport prévoyait également un programme détaillé de réaffectation des locaux libérés par les classes automobiles.

Depuis 1997, date d'élaboration du programme, l'offre de formation de l'école a évolué, de même que l'effectif des élèves et apprentis s'est accru passant de 850 à la rentrée d'août 1999 à 933 à la rentrée d'août 2003. Ces éléments impliquent inmanquablement des changements au plan des besoins. En conséquence, certains éléments du programme ont dû être revus.

Le programme de réaffectation des locaux se présente ainsi (les numéros se réfèrent aux plans annexés, annexe 3) :

PHASE 1 locaux utilisés par le secteur automobile			PHASE 2 Réaffectation des locaux pour l'ESTER (oct. 03)		
N°		Surface m ²	N°		Surface m ²
009	Dépôt mécaniciens auto	250.0	009	aula inférieure	250.0
003	Vestiaires	52.2	003	Infirmierie + salle de travail	52.2
004	Vestiaires	35.5	004	Salle de travail	35.5
005	Salle des maîtres mécaniciens auto	50.0	005	Salle de travail	50.0
007	Vestiaires	18.5	007	Sanitaire	18.5
008	Vestiaires	65.0	008	Sanitaire et accès 009	65.0
010	Salle de cours	56.0	010	Dépôt aula Ventilation aula	56.0
011	Magasin	60.5	011	Dépôt aula	60.5
012	Local technique	37.5	012	à démolir	
013	Local technique	21.5	013	à démolir	

014	Disponible	59.0	014	à démolir	
015	Salle de cours	119.5	015	Salle de classe	119.5
016	Salle de préparation	52.0	016	Salle de classe	52.0
023	Salle de cours	75.0	023	Salle de classe	75.0
022	Salle enseignants	48.0	022	Salle de classe	48.0
021	Salle de cours	92.5	021	Salle de classe	92.5
018	Disponible 2	39.7	018	Vestiaire + sanitaire	122.4
017	Disponible 1	82.7	017	Vestiaire	
101	Atelier mécanique 2	152.5	101	Accès aula + foyer + vestiaire + régie	152.5
102					
103	Laboratoire électrique	55.0	103	2 bureaux intendance	55.0
108	Atelier mécanique 1	132.5	108	aula supérieure	262.5
109	Atelier électricité	130.0	109		
107	Vestiaires	52.0	107	stockage matériel école stockage cafétéria	52.0
115	Garage atelier	146.0	115	Salle de classe	146.0
116	Station lavage	39.5	116	à démolir	
117	Garage 3 places	55.0	117	à démolir	
			205	modif. secrétariat	14.5
			206	modif. secrétariat	22.0
			200	terrasse sur aula	100.8
	Total	1977.6		Total	1689.4

Nous avons déjà abordé la question de la modification du programme des travaux concernant l'aula. La seconde modification importante qui mérite d'être signalée concerne la cafétéria. Après trois ans de fonctionnement, l'extension de la cafétéria sur deux étages ne s'avère en effet pas nécessaire. L'espace ainsi récupéré sera transformé en salles de classe. Les ateliers de mécanique (108) et d'électricité (109) ne sont plus démolis et deviendront l'aula. Il est apparu, en effet, que l'ESTER avait impérativement besoin d'une aula afin d'être à même d'organiser, dans des conditions acceptables, les réunions d'enseignants, d'élèves et autres manifestations liées à la vie de l'école. L'aula sera également à la disposition des associations de la Ville ainsi que des organisateurs de manifestations.

Pour le reste, l'essentiel du programme consiste à créer des salles de classe afin de répondre à l'accroissement des effectifs ainsi que d'offrir des salles de travail, aux élèves, conformément aux exigences de l'OFFT.

5. COÛTS

5.1. DEVIS

Dans le rapport du 5 novembre 1997 à l'appui de la demande de crédit pour la première étape (PV CG 1996 – 2000, pp. 1704–1749), la seconde étape était annoncée et devisée à Fr 1'300'000.- sur la base des prix de 1997. Il s'agissait d'une estimation très globale basée essentiellement sur une modification de l'affectation d'un certain nombre de locaux ; elle se présentait de la manière suivante :

Transformation des locaux au rez et au 1^{er} étage représentant une surface de 605 m² ainsi que l'assainissement de 5 salles de classe (au total 1063m²) :

	Fr	785'000.-
Démolition des annexes inutiles :	Fr	150'000.-
Remise en état des façades après démolition :	Fr	135'000.-
Réaménagements des cours extérieures :	Fr	226'000.-
Divers et pour arrondir :	Fr	<u>4'000.-</u>
Total :	Fr	1'300'000.-

Après réactualisation aux prix d'aujourd'hui, ces mêmes travaux se monteraient à environ: Fr 1'614'000.-

Comme cela a déjà été développé, les besoins ont évolué et l'intervention de l'étape 2 « nouvelle » est sensiblement différente de l'ancienne. Les surfaces concernées par l'étape 2 actualisée sont de 1445 m², ce qui représente environ 400m² de plus que le projet étape 2 de l'époque. A cela, il faut rajouter la surface de l'aula qui sera construite en lieu et place des ateliers de mécanique automobile, démolis dans le projet initial. La surface totale à prendre en compte et qui correspond au chiffrage des travaux est de 1700m².

Rappelons enfin que le montant annoncé de 1'300'000.- ne comportait pas les CFC 5 (frais secondaires) et 9 (équipement et mobilier).

Le devis de l'étape 2, objet de ce rapport, se présente de la manière suivante :

CFC 1	Travaux préparatoires :	Fr.	266'000.-
CFC 21	Gros oeuvre 1 :	Fr.	614'500.-
CFC 22	Gros oeuvre 2 :	Fr.	224'500.-
CFC 23	Installations électriques :	Fr.	354'500.-
CFC 24	Installations de chauffage-ventilation	Fr.	413'500.-
CFC 25	Installations sanitaires	Fr.	124'500.-
CFC 27	Aménagements intérieurs 1 :	Fr.	262'000.-
CFC 28	Aménagements intérieurs 2 :	Fr.	530'500.-
CFC 4	Aménagements extérieurs :	Fr.	397'500.-
	Divers et imprévus (CFC 1-2-4) :	Fr.	200'000.-
CFC 29	Honoraires :	Fr.	759'500.-
CFC 3	Equipements d'exploitation :	Fr.	40'000.-
CFC 5	Frais secondaires (ass. reprod. art, etc)	Fr.	190'000.-
CFC 9	Mobilier et équipements :	Fr.	103'000.-
	Total :	Fr.	4'480'000.-

Dans ce chiffre, la part dévolue à la réalisation du seul volume de l'aula, à l'extérieur du bâtiment sans ses annexes qui sont, elles, prévues à l'intérieur du volume d'origine (foyer, entrée, sanitaires, vestiaires, locaux techniques, etc.) représente un montant de : **Fr 1'790'000.-**

Il est important de préciser que l'aula seule ne peut pas être réalisée sans ses annexes et dépendances. Inversement, la réalisation de ces annexes n'a de sens que dans la mesure où l'aula existe. Toutefois, si la construction d'une aula ne s'était pas avérée nécessaire, ces locaux annexes auraient du être réaffectés et leur coût de rénovation et de transformation aurait été pratiquement identique.

Le décompte final de l'étape 1 est de :

Fr 10'578'351.55

Le montant du crédit voté pour cette étape 1 par votre Conseil était de :

Fr 11'077'000.-

La différence représente une moins value de :

Fr 498'648.45

Nous vous proposons de déduire cette moins value du total des travaux car, pour la Confédération et le Canton, les étapes 1 et 2 forment un seul et unique dossier.

Le crédit nécessaire pour exécuter la deuxième étape et ainsi terminer l'ensemble de l'opération est donc de :

Fr 3'980'000.-

C'est cette somme qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

5.2. FINANCEMENT / SUBVENTIONS

Pour le réaménagement et la rénovation du bâtiment ainsi que l'équipement et le mobilier, le calcul des subventions est basé sur le programme des locaux. La subvention de la Confédération est de 37%. Quant à la subvention cantonale, elle est de 50% du montant déterminant (frais reconnus par la Confédération).

Il est évidemment difficile de prévoir avec exactitude quelle sera la part de subvention de la Confédération et du Canton. Nos informations actuelles nous permettent aujourd'hui l'évaluation suivante :

- En ce qui concerne la Confédération, celle-ci retranche environ 1/3 du coût des travaux qui sont considérés comme des dépenses d'entretien non subventionnées. D'après nos informations, le coût déterminant pris en compte pour cette étape de travaux serait d'environ Fr. 2'800'000.--. Dans sa décision, qui concernait l'ensemble du dossier, d'octobre 1999, la Confédération a encore retranché 1/3 de ce coût déterminant, étant donné que l'EPPS, qui fait partie de l'ESTER, n'est pas subventionnable, puisqu'elle n'est pas régie par la loi fédérale de la formation professionnelle. Le coût déterminant final pour la Confédération est donc d'environ Fr. 1'870'000.-- qui fera donc l'objet d'une subvention de 37 %, ce qui porterait la subvention fédérale à environ **Fr. 700'000.--**.
- En ce qui concerne le Canton, celui-ci retranche également 1/3 des coûts à titre de dépense d'entretien, ce qui porte le coût déterminant à Fr. 2'800'000.--. A l'inverse de la Confédération, le Canton ne procède pas à une déduction pour l'EPPS, puisque celle-ci est reconnue par le Canton. La participation cantonale de 50 % est donc calculée sur le coût déterminant, ce qui signifie que la subvention cantonale pour la seconde étape serait d'environ **Fr. 1'400'000.--**.

En résumé, les subventions fédérales et cantonales réunies pourraient s'élever à environ **Fr. 2'100'000.--**, ce qui signifie que la part communale pour cette rénovation serait de **Fr. 1'880'000.--**. Il faut également rappeler que le bâtiment Progrès 38-40 abritant l'ESTER est loué au CIFOM par la Ville. Le coût des travaux sera répercuté sur les charges financières imputées au CIFOM. Ces charges supplémentaires augmenteront le prix coûtant par élève (fréquentant l'ESTER), facturé aux communes, dont les Villes sièges.

6. ORGANISATION DES TRAVAUX

Les étapes 1 et 2 étant indissociables et de plus considérées comme un seul et unique dossier par la Confédération et le Canton, l'équipe des mandataires a été reconduite dans sa totalité.

Elle se compose des bureaux et personnes suivantes :

Architectes :	POOL DXF, par Label architecture : Messieurs Evard, Haefeli, Prêtre
Ing. Civil :	GVH
Ing. Electricité:	Projelectro
Ing. Chauffage-ventilation :	Toedtli Energy
Ing. Sanitaire :	Geiser
Contrôleur financier :	Monsieur Philippe Oesch, architecte

La commission de construction sera présidée par Madame Claudine Stähli-Wolf, Directrice des Travaux publics et par Monsieur Didier Berberat, Directeur de l'Instruction publique et Président de la Commission du CIFOM. Elle sera composée des membres de la direction du CIFOM et de l'Ester, d'un membre de la commission du CIFOM, d'un représentant des enseignants, de l'architecte communal, du contrôleur financier, du préparateur de l'école et du responsable du Pool des mandataires. Un bureau de cette commission sera aussi mis en place afin d'assurer, dans le cadre d'une structure moins nombreuse, le suivi très régulier du projet et des travaux.

En ce qui concerne les maîtres d'état, la procédure « marchés publics » sera appliquée pour tous les cas où une continuité d'ordre technique ne sera pas impérative.

Le planning des travaux a été déterminé en fonction de la terminaison et de la mise en exploitation du secteur des professions de l'automobile au Locle. Ces travaux se termineront à la fin avril 2004 et le déménagement, pour ce secteur, est prévu après les examens de fin d'année, soit à fin juin 2004. L'étape 2 d'Ester pourra alors être mise en chantier en commençant, pendant la période des vacances, par les travaux les plus bruyants et apportant le plus de nuisances. La fin des travaux est prévue pour l'été 2005 afin d'assurer la rentrée scolaire d'août. Pendant cette période, l'école pourra bénéficier de locaux provisoires d'enseignement à la rue du Collège, en occupant les salles libérées par les carrossiers et peintres en automobile.

7. CONCLUSION

Le projet présenté constitue la dernière étape du programme de réorganisation de la formation professionnelle entamé en 1995 dans les Montagnes neuchâteloises. Dès lors, les Montagnes neuchâteloises disposeront d'une infrastructure en matière de formation propre à offrir d'excellentes conditions de formation pour les jeunes et des centres de compétences qui contribuent au développement économique régional.

La mise en œuvre des différentes étapes s'est effectuée conformément aux vœux des autorités politiques. Les structures de fonctionnement basées sur une autonomie des écoles et une centralisation des services généraux ont démontré leur efficacité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter le présent rapport. Vous prouverez ainsi, une fois encore, que d'investir dans la formation est un beau pari sur l'avenir.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission du CIFOM
Vu le préavis de la commission de construction
arrête

Article premier.- Un crédit de CHF 3'980'000.— est accordé au Conseil communal pour la réfection et le réaménagement du bâtiment Progrès 38-40 pour y installer la filière tertiaire du CIFOM (seconde étape).

Article 2.- Les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction du présent crédit.

Article 3.- Le présent crédit sera amorti au taux moyen de 4 %.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement des travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburgger

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

CIFOM-ESTER : structure pédagogique

ESTER				
Préapprentissage	Diplôme	Maturités	CFC	Formation supérieure
<p>Orientation 3 classes</p> <p>Raccordement 2 classes</p> <p>Accueil 1 classe</p>	<p>Diplôme de culture générale</p> <p>Option socio-éducative 3,5 classes</p> <p>Option paramédicale 6,5 classes</p> <p>Diplôme de commerce 8 classes</p>	<p>Maturité professionnelle commerciale et santé-social</p> <p>Voie CFC 3 classes</p> <p>Voie diplôme 4 classes</p> <p>Voie Post CFC et post diplôme 1 classe</p>	<p>Employé de commerce 6 classes</p> <p>Vendeur 3 classes</p> <p>Gestionnaire de vente 4 classes</p> <p>Assistante en pharmacie 6 classes</p>	<p>Classe de secrétariat</p>
100 élèves	332 élèves	155 élèves	346 élèves	
TOTAL : 933 élèves				

CIFOM - ESTER : structure fonctionnelle

